L'Écho forestier

FONDS D'AMÉNAGEMENT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
http://www.centre-du-quebec.upa.qc.ca
Tél.: 819 697-2922
Télécopieur: 819 697-0574

Vol. 13, No 2, Avril 2009

Sommaire

PAGE 1
- Assemblée générale annuelle du Syndicat

PAGE 2
- Mise en candidature aux postes d'administrateurs
- Site Internet
- Arrêt de coupe pour le pin et le mélèze 47 pouces
- Amélioration du marché de Rip-O-Bec
- Production de feuillus durs

PAGE 3
- Formulaire de contingent 2009-2010
- Modification de fonctionnement des contingents pour les OGC
- Période de dégel 2009
- Une idée-cadeau originale : une adhésion à l'AFCE!

PAGE 4
- Listes de prix et spécifications

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT

C'est le 30 avril prochain qu'aura lieu l'assemblée générale annuelle des producteurs de bois visés par le Plan conjoint et, par la suite, l'assemblée générale annuelle des membres.

Assemblée générale annuelle du Plan conjoint

AVIS DE CONVOCATION

À tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, qui se tiendra aux date, heure et endroit suivants:

Jeudi le 30 avril 2009
Inscription: 12 h 30
Réunion: 13 h
***L'Érable Rouge*, 3324, Route 161 à Saint-Valère**

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.

Gaston Roy
Président

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2008
7. Mot du président
8. Adoption du Rapport de la mise en marché 2008
9. Adoption du Rapport financier 2008
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Nomination des vérificateurs
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

Assemblée générale annuelle des membres

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec qui se tiendra aux date, heure et endroit suivants:

Jeudi le 30 avril 2009
Vers 14 h 30
***L'Érable Rouge*, 3324, Route 161 à Saint-Valère**

Les administrateurs sortants sont:

Administrateurs sortants	Numéro de siège	Secteurs
Gilles Marchand	Siège numéro 1	Arthabaska
Marcel Boilard	Siège numéro 7	Ensemble du territoire

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.

Gaston Roy
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2008
6. Adoption du Rapport des activités 2008
7. Adoption du Rapport financier 2008
8. Ratification des gestes du conseil d'administration
9. Nomination des vérificateurs
10. Allocution des invités
11. Élections de deux administrateurs
    Siège no 1 Gilles Marchand Arthabaska
    Siège no 7 Marcel Boilard Ensemble du territoire
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

ADRESSE DE RETOUR :
Syndicat des producteurs
de bois Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4R5

POSTES CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40036425

La publication est rendue possible grâce à la participation du Fonds d'aménagement

Mise en candidatures aux postes d'administrateurs

Mise en candidature pour les postes d'administrateurs

Cette année, lors de l'assemblée générale annuelle des membres, deux postes d'administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

Administrateurs sortants	N° de siège	Secteurs
Gilles Marchand	Siège n° 1	Arthabaska
Marcel Boilard	Siège n° 7	Ensemble du territoire

Lors de l'élection, seuls les producteurs membres du Syndicat ont le droit de proposer et de seconder la mise en candidature d'un producteur pour siéger au sein du conseil d'administration du Syndicat. De plus, seuls les membres ont le droit de voter lors de cette assemblée et seulement eux ont le droit d'occuper un poste d'administrateur.

Tout membre en règle qui désirait devenir administrateur devait faire parvenir sa candidature au bureau du Syndicat avant le 15 mars 2009 en complétant le bulletin de mise en candidature.

Nous avons reçu deux mises en candidature soit monsieur Gilles Marchand pour le siège numéro 1 et monsieur Marcel Boilard pour le siège numéro 7. Ces deux administrateurs seront donc confirmés dans leur poste lors de l'assemblée générale annuelle.

Site internet

Vous trouverez à l'adresse internet suivante une multitude d'information sur les différents marchés du Syndicat ainsi que les différents formulaires qui pourraient vous être nécessaire. Le site internet comprend les mises à jour quotidiennes des spécifications et des prix offerts pour les différentes usines de bois. Pour vous rendre consulter les prix du bois, vous devez aller à l'adresse **www.centre-du-quebec.upa.qc.ca.** Par la suite, vous cliquez sur les titres suivants et choisissez les essences de bois pour lesquelles vous désirez obtenir de l'information :

- **syndicats spécialisés**
- **bois**
- **prix de bois**

Depuis le mois de janvier 2009, nous indiquons, en dessous de chacune des usines, la date à laquelle nous avons reçu la dernière mise à jour de l'usine en question. Cet ajout vous permettra d'analyser encore mieux les différents marchés qui s'offrent à vous. Comme il s'agit d'un nouveau mode de fonctionnement, les usines n'ont, pour l'instant, pas toutes une date de mise à jour. La liste devrait être complétée d'ici le printemps.

Arrêt de coupe pour le pin et le mélèze 47 pouces

Suite à une rencontre à la fin du mois de décembre 2008 avec la compagnie Abitibibowater concernant son usine Laurentides de Grand-Mère, nous tenons à informer l'ensemble des producteurs qu'il y a présentement un avis **d'arrêt de coupe** concernant le **pin** et le **mélèze 47 pouces seulement**. Dans les faits, aucune entente pour la livraison de ces essences n'a été convenue avec l'usine.

De plus, malgré le fait qu'il n'y a plus de livraison de sapin-épinette en 47 pouces à l'usine Laurentides de Grand-Mère, nous tenons à vous informer que **les livraisons** vont **très bien** aux **usines de Kruger à Trois-Rivières**.

Au moment d'écrire ces lignes, les délais de livraisons ont légèrement augmenté étant donné la période de dégel et l'arrêt des livraisons à l'usine Kruger Wayagamack depuis le 16 mars 2009. Le rythme de livraison devrait revenir à la normale au cours du mois de mai.

Amélioration du marché de Rip-O-Bec

Au cours des dernières semaines, nous avons conclu une nouvelle entente pour la livraison de pin et de mélèze à la compagnie Rip-O-Bec de Saint-Appolinaire. Cette entente permet la livraison de pin et de mélèze en 93 pouces de longueur ayant un diamètre minimum de 2,5 pouces et maximum de 18 pouces. Ce nouveau marché est très intéressant et permet aux producteurs de sortir une plus grande quantité de bois lors de travaux sylvicoles. Le bois doit être relativement droit, ne pas avoir de fourche et les nœuds bien rasés.

Tous les producteurs qui désirent produire du bois pour ce marché doivent communiquer obligatoirement avec le Syndicat avant de couper le bois.

Production de feuillus durs

Depuis la fin de l'année 2008, nous avons des difficultés à remplir nos obligations de livraisons de feuillus durs à l'usine Domtar. Cette situation entraîne une problématique au niveau des livraisons de tremble à cette même usine. Comme nous devons livrer un volume égal de feuillus durs et de tremble, le manque de feuillus durs a entraîné une augmentation des délais de livraisons de tremble.

Cette situation est due au fait que plusieurs producteurs livrent la totalité de leurs feuillus durs au marché du bois de chauffage. Malgré le fait que ce marché soit très en demande présentement et offre des prix très compétitifs, nous vous demandons de continuer votre production pour l'usine Domtar afin de nous permettre de conserver ce marché….comme on le dit souvent, il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier !

Formulaire de contingent 2009-2010

Tous les producteurs inscrits aux fichiers du Syndicat recevront leur formulaire de demande de contingent 2009-2010 au début du mois de juin prochain. Si vous désirez produire du bois, vous devez obligatoirement compléter le formulaire et le faire parvenir au bureau du Syndicat avant le 1er juillet 2009. Tous les formulaires de contingent reçus après cette date ne seront pas considérés lors de l'émission des contingents. Il est donc de votre responsabilité de nous faire parvenir vos documents dans les délais prescrits.

Modification du fonctionnement des contingents pour les OGC

Au cours de l'automne 2008, quelques rencontres ont eu lieu avec le Groupement forestier Nicolet-Yamaska (GFNY) et la Société Sylvicole Arthabaska-Drummond (SSAD). Les discussions ont porté principalement sur le mode d'émission des contingents pour ces deux organisations. Une entente a finalement été conclue entre les parties et les modifications suivantes sont apportées pour la prochaine émission des contingents soit pour 2009-2010, c'est-à-dire la demande qui vous sera envoyée au cours du mois de juin 2009 pour une production de bois entre le 1er octobre 2009 et le 30 septembre 2010.

Dorénavant, les producteurs qui désirent faire une demande de contingent regroupée par le biais du GFNY et de la SSAD devront rencontrer les critères suivants :

- être sous convention d'aménagement avec le GFNY ou la SSAD;
- détenir un plan d'aménagement valide;
- être reconnu producteur forestier par le ministère des Ressources naturelles et de la faune et avoir un certificat de producteur forestier valide pour la propriété en question;
- faire effectuer les travaux de coupe de bois directement par le GFNY ou la SSAD;
- fournir une copie de votre compte de taxes de l'année en cours à votre OGC pour qu'il nous le transmette lors de sa demande de contingent.

Les modifications apportées ont pour but d'améliorer l'équité entre tous les producteurs et permettre une mise en marché plus ordonnée du bois. Durant cette période difficile de mise en marché, nous nous devons d'être plus efficace que jamais afin de s'assurer d'utiliser toutes les opportunités qui se présentent.

Période de dégel 2009

La période de dégel a débuté pour notre région le 16 mars dernier à 00 h 01 et devrait se terminer le 16 mai à 00 h 01. Il est important de noter que durant cette période, les transporteurs de bois doivent charger un volume moindre sur leur remorque afin de circuler en toute légalité sur les routes du Québec.

Durant cette période, au niveau des bois de trituration, les livraisons auront lieu uniquement au niveau de la compagnie Kruger inc située sur le boul. Gene H. Kruger ainsi que la compagnie Rip-O-Bec à Saint-Appolinaire.

Une idée-cadeau originale : une adhésion à l'AFCE!

Pour tous les gens concernés par l'arbre et la forêt, une adhésion de membre à l'Association forestière des Cantons de l'Est représente un cadeau original! Depuis 1945, cet organisme privé à but non lucratif vise à promouvoir l'apport bénéfique de la ressource forestière dans notre environnement sur les plans économique, social et écologique.

Le territoire de l'AFCE couvre les régions de l'Estrie, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de la Beauce, tandis que son magazine *Progrès Forestier* est distribué partout au Québec.

L'adhésion comprend l'abonnement au magazine *Progrès Forestier*, le *Guide d'achat annuel de l'équipement sylvicole au Québec* et, notamment, des rabais pour l'achat de livres sur la forêt et des tarifs réduits lors de la participation au congrès annuel, où sont offerts des conférences, des ateliers et des sorties en forêt pour le propriétaire.

Pour en savoir plus, contactez l'AFCE au 819-562-3388 ou par courriel à : info@afce.qc.ca.

Visitez aussi le site de l'AFCE à www.afce.qc.ca